

ANNEXE B : Activités de mobilisation de l'industrie

A. Journée de l'industrie

- a. Le Canada prévoit organiser une Journée de l'industrie le 23 août 2019 dans la région de la capitale nationale afin de préciser la portée des exigences potentielles de la SGSTO et le processus d'approvisionnement agile de SPAC et de la SGSTO, et de répondre aux questions à ce sujet. La participation à la Journée de l'industrie est facultative, et les représentants des médias ne peuvent pas y participer.
- b. Tous les fournisseurs qui souhaitent participer à la Journée de l'industrie doivent s'inscrire à l'aide du formulaire d'inscription en ligne, à l'adresse <https://tgms-sgsto.eventbrite.ca>. Les participants devraient s'inscrire au plus tard le 22 août 2019 à 12 h (HAE).

B. Rencontres individuelles

- a. Après la Journée de l'industrie, des représentants du Canada seront disponibles pour rencontrer les fournisseurs individuellement. Les rencontres individuelles se tiendront dans la région de la capitale nationale, à un endroit qui sera déterminé par le Canada. Des rencontres par téléconférence seront également possibles au besoin. Ces rencontres seront l'occasion pour le Canada et le fournisseur de discuter ouvertement des questions de mobilisation de l'industrie décrites dans le présent document. Les rencontres individuelles sont facultatives et seront organisées à la demande du fournisseur; les représentants des médias ne peuvent pas participer aux rencontres individuelles.
- b. Tous les fournisseurs qui souhaitent tenir une rencontre individuelle doivent s'inscrire en envoyant un courriel à l'autorité contractante. Afin de permettre au Canada d'établir le calendrier de ces rencontres, au moment de s'inscrire, les fournisseurs sont demandés à fournir une liste des membres de leur organisation qui participeront à la rencontre (maximum de cinq personnes présentes et le reste par téléconférence pour chaque fournisseur) et à choisir trois créneaux privilégiés pour la tenue de la réunion entre le 4 et le 16 septembre 2019.
- c. Les rencontres seront planifiées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Le Canada ne peut pas garantir que les fournisseurs obtiendront l'un des créneaux choisis. L'autorité contractante informera, en temps opportun, les fournisseurs de la date et de l'heure de la rencontre.
- d. Les rencontres individuelles dureront trois heures, plus une dizaine de minutes pour les questions d'ordre administratif et les présentations. Pendant ces rencontres individuelles, les fournisseurs devraient faire une démonstration de leur solution actuelle et aborder les sujets clés liés à la mobilisation de l'industrie indiqués dans la section C ci-dessous. Les fournisseurs doivent prévoir qu'environ la moitié de la séance sera utilisée par le Canada pour poser des questions et obtenir des éclaircissements sur l'information fournie. Cependant, le Canada fera profiter au fournisseur de tout le temps qui n'aura pas été utilisé par lui sur les trois heures prévues. La durée des séances individuelles sera strictement respectée afin de garantir le traitement équitable de l'ensemble des fournisseurs.

- e. Les fournisseurs doivent faire part de tout matériel technique requis pour la démonstration.
- f. Le Canada peut demander à rencontrer individuellement un fournisseur à tout moment pendant ou après l’affichage en ligne de l’avis de projet de marché afin d’obtenir des éclaircissements sur l’information reçue.

C. Sujets clés liés à la mobilisation de l’industrie

En rencontrant individuellement les fournisseurs, le Canada cherchera à recueillir de l’information sur les sujets clés suivants :

1. La maturité du marché et la portée des offres de solutions de gestion des subventions sur le marché
 - a. Profil d’entreprise des fournisseurs intéressés
 - b. Offres de produits ou de services de gestion des subventions liés aux méthodes et aux lieux d’hébergement, aux services complémentaires, aux modèles d’octroi de licences et les offres et les ententes actuelles avec le Canada.
 - c. Rôle du fournisseur dans la prestation de la SGSTO, par exemple : entrepreneur principal, éditeur de logiciels, intégrateur de systèmes, fournisseur de services d’hébergement, ou autre
 - d. Répercussions du besoin d’une solution sécurisée respectant les exigences en matière de souveraineté des données du Canada
2. L’approche ébauche proposée de mise en œuvre et de déploiement pour l’acquisition d’une SGSTO comme solution gérée par un entrepreneur
 - a. Leçons apprises et pratiques exemplaires associées au déploiement d’une solution multipartite de gestion des subventions
 - b. Pratiques exemplaires et attentes pour l’intégration progressive des programmes de subventions et de bourses
 - c. Risques courants et stratégies d’atténuation des risques
 - d. Leçons apprises et pratiques exemplaires concernant les activités courantes et l’hébergement
 - e. Sécurité et confidentialité
3. L’approche d’approvisionnement agile proposée dans l’annexe A
 - a. Rôle du fournisseur de produits ou de services dans le processus d’approvisionnement proposé, par exemple : intention d’être le principal entrepreneur fournissant la SGSTO ou intention de fournir des produits ou des services en tant que sous-traitant
 - b. Exigences du fournisseur pour une réponse efficace à la DP

D. Renseignements écrits facultatifs

- a. Les fournisseurs demandant une rencontre individuelle peuvent soumettre des renseignements écrits en réponse aux questions ci-dessus avant leur rencontre. Le fait de fournir des renseignements écrits avant la rencontre individuelle peut aider le fournisseur à optimiser son temps de réunion avec le Canada.
- b. Si le fournisseur transmet des renseignements écrits au Canada, il doit signaler toute partie des renseignements considérée comme ayant un caractère exclusif ou confidentiel. Le Canada traitera ces parties des renseignements comme étant confidentielles dans les limites de la *Loi sur l'accès à l'information*.